

ACCIDENT DE VOITURE : COMMENT BIEN REMPLIR UN CONSTAT À L'AMIABLE ?

Voici nos conseils pour mettre toutes les chances de votre côté et ne pas vous faire avoir pas la partie adverse. Prenez le temps de remplir votre constat amiable d'accident car la moindre erreur peut vous coûter cher.

Le constat amiable d'accident est le document qui va régler votre accident et vous faire bénéficier, quand vous êtes en droit, au remboursement auquel vous avez droit par votre compagnie d'assurance auto

Attention : le constat amiable d'accident a valeur juridique. Il fait office de preuve auprès des assureurs automobile. Ce qui signifie qu'une fois que le recto du constat est signé et que les deux volets sont séparés, il n'est plus possible de le modifier et d'y ajouter des éléments.

Vous devez savoir que l'apposition de votre signature implique, sauf mention contraire, votre accord sur tout, y compris les mentions qui figurent sous la rubrique « mes observations » de chaque conducteur. Signez le contrat une fois qu'il a été entièrement complété par vous et l'autre conducteur. Renvoyez-le à votre compagnie endéans les 8 jours.

➤ Réfléchissez-y donc à deux fois, car un constat mal rempli peut vous rendre responsable de l'accident à tort.

1. Quels sont les bons réflexes de sécurité ?

- **Des blessés ?** Entrez toujours en contact avec la police Faites le **112** ou appelez depuis une borne (tous les km) qui aura l'avantage de vous situer exactement.
- Coupez le moteur, mettez vos quatre feux clignotants.
- Mettez votre gilet fluorescent.
- Placez votre triangle de sécurité à 30 ou 100m de la voiture.
- Prenez des photos et les coordonnées des témoins.

2. Comment décrire sans ambiguïté l'accident ?

- Indiquez les circonstances de l'accident via le croquis décrivant l'accident et les observations,
- et via les croix qu'il faut absolument cocher,

Les croix

Le constat propose ainsi des situations proches de la réalité qu'il vous reste à cocher. Attention ! Réfléchissez à deux fois avant de cocher **les cases car elles ont plus de valeur que le croquis** aux yeux des compagnies d'assurances

Elles constatent les manœuvres que les conducteurs effectuaient au moment du choc.

Le plus souvent, il n'y a qu'une rubrique à cocher ou même parfois aucune si vous roulez normalement sans manœuvrer.

Les observations

Si vous n'êtes pas d'accord avec la version de l'autre partie, mentionnez-le dans la case 14 (« Mes Observations »). Elle vous permet d'ajouter les informations que vous n'avez pas pu mentionner, et d'indiquer, dans le cas où l'autre conducteur coche une case/ note une observation qui ne correspond pas à la réalité.



3. Comment mettre toutes les chances de votre côté ?

Le croquis est l'élément central : faites un brouillon. Il doit contenir :

- La direction des véhicule A et B avec une flèche.
- La situation du trafic, signaux routiers, marquage du sol (lignes continues ou pas), le nom de la rue/chaussée/route.
- Symbolisez les témoins à l'aide d'une croix. S'il y a des témoins, indiquez toujours leurs noms et adresses de manière complète ; sera toujours mise en doute l'indication d'un témoin non renseigné sur le constat signé par les deux parties.
- Les informations que vous ne mentionnez pas immédiatement pourront être d'autant plus facilement niées, contredites ou mises en doute.
- **L'AXE MÉDIAN DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE REPRÉSENTÉ SUR LE CROQUIS PAR DES POINTILLÉS.**
- si vous n'avez **PAS ASSEZ DE PLACE**, vous pouvez faire le croquis sur une feuille blanche à condition de le faire signer par toutes les parties concernées.
- **EN CAS DE DÉSACCORD**, il est capital de l'indiquer dans la rubrique "mes observations", si vous ne le faites pas, vous donnez votre accord sur la version du constat.
- Vous pouvez aussi décider, **EN CAS DE DÉSACCORD, DE REMPLIR 2 CONSTATS**, mais indiquez bien toutes les coordonnées & infos de la partie adverse sur votre constat.
- **L'AUTRE AUTOMOBILISTE NE VEUT PAS REMPLIR LE CONSTAT ?** Relevez sa plaque d'immatriculation et cherchez des témoins.
- L'autre automobiliste est **IVRE OU PREND LA FUITE**, ses papiers ne sont pas en ordre, voire vous menace ? Appelez la Police.
- **VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS MENTIONNÉES PAR L'AUTRE CONDUCTEUR DANS LE CONSTAT** à l'aide de son permis de conduire, et plus particulièrement les numéros de la plaque d'immatriculation et les données d'assurance au moyen de la carte verte pour éviter les faux renseignements.

4. Si vous cochez une des cases ci-dessous, elle vous déclareront responsable à 100% :

- Case 2 : "quittait son stationnement".
- Case 4 : "sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre".
- Case 8 : "heurta l'arrière en roulant dans le même sens et sur une même file".
- Case 10 : "changeait de file".
- Case 14 : "reculait".
- Case 15 : "empiétait sur la partie de la chaussée réservée à la circulation en sens inverse".
- Case 16 : "n'avait pas observé le signal de sécurité".

Ne cochez que la ou les cases qui **décrivent exactement ce vous vous faisiez au moment** précis où a eu lieu le choc.

Si vous êtes entièrement en droit, vous n'aurez aucune case à cocher !

Indiquez alors bien en bas dans le total des cases cochées "0", pour éviter que la partie adverse ne falsifie votre déclaration.

5. Dernières recommandations

Essayez toujours d'arriver à un accord avec le tiers & à une signature du constat amiable par des deux parties. Écrivez de manière lisible et dans une langue claire (évitez les surcharges, les ratures).